

Page histoire ...



Histoire d'une Cloche

MOT DU MAIRE

Bonjour à tous et à toutes

Nous voici dans le dernier mois de l'année 2010, et c'est l'occasion pour nous de vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année.

Nous vous invitons dès maintenant à notre cérémonie des vœux :

Le Samedi 8 Janvier 2011 à 11h30 à la salle des fêtes. Nous vous y attendons nombreux, anciens et nouveaux habitants. Ce sera l'occasion de vous donner une situation sur l'année écoulée et quelques mots sur nos projets 2011.

Et puis félicitations à toutes nos associations qui nous ont donné, tout au long de cette année, l'occasion de participer à de belles manifestations, réussies et chaleureuses, sans oublier bien sûr la participation active de tous. Merci aussi à l'association des Enfants du Tourtrat qui a décoré notre commune avec de jolis paquets cadeaux.

Vous trouverez dans ce journal un courrier concernant le procès de la commune avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours faisant le point sur la situation conflictuelle qui dure depuis plusieurs années.

Et pour terminer, je vous informe qu'avec l'aide de nos aînés, nous venons de donner un nom au parc acheté en début d'année : L'Ouche des fins Bois.



Amicalement

Madame le Maire

Sylvie GADIOU

1901-2003 : histoire d'une cloche

1901 : « *La cloche de l'église étant cassée.....* »



« *La cloche de l'église étant cassée, il est absolument indispensable d'en avoir une* », C'est en ces termes que le 16 juin 1901, Augustin Pouzon, maire de Réparsac, demande à son Conseil Municipal de bien vouloir voter les crédits nécessaires à l'acquisition d'une nouvelle cloche.

Le marché à forfait, passé le 19 août 1900, s'élève à dix neuf cents francs, affecté à l'achat de la cloche et à sa pose : huit cents francs sont votés par le Conseil, sachant que « *le surplus de la dépense sera fourni par le produit d'une souscription déjà faite par monsieur le curé et par le conseil de fabrique* » Par ailleurs une allocation a été

accordée à la commune par le commission départementale.

Lors d'un conseil suivant, le 24 novembre 1901, le maire souligne : « *qu'il y aura lieu de faire (également) des réparations au beffroi, et que cette dépense ne paraissant pas élevée sera prise sur le reste du montant du prix de la cloche, et le surplus sur le budget primitif de 1901, entretien des propriétés communales* »

« *Le conseil prie très respectueusement monsieur le Préfet d'accueillir favorablement sa demande et de l'adresser revêtu de son approbation le plus tôt possible afin de pouvoir procéder au montage immédiatement* »

L'accord du Préfet ne tarda pas.

« *Je m'appelle Adrienne, Marie-Louise, Frédérique* »

Une page d'histoire est gravée dans le bronze de la cloche de Réparsac. Ecrite il y a plus d'un siècle, elle nous parle :

- « *je sonne le « sol » - je sonne pour Dieu, pour Marie-Immaculée, pour l'Eglise et pour la France* »
- « *Je m'appelle Adrienne, Marie-Louise, Frédérique. Mon parrain a été Adrien Blois et ma marraine Marie-Louise Texier*
Louis Frédéric Vignaud – curé

- *Le conseil municipal : Pouzon Augustin maire, Brisson Jean adjoint, Larue François, Raby Pierre, Geoffrion Léon, Broussin Henri, Félix Larue, Verron Edouard, Montaxier Léon, Barbaud René, Ch. Arragon, ingénieur chevalier de Léon XIII, fondeur à Lyon – Anno 1900* « (1)



(1) Copie des inscriptions gravées sur la cloche. La liste des conseillers municipaux est bien conforme à celle des élus de cette époque – Source : archives municipales de Réparsac.

« *Sonneur, fossoyeur* » communal



Durant une très longue période les fonctions de sonneur municipal et de fossoyeur ont été assumées par la même personne.

A titre d'exemples relevés dans les décisions municipales :

(2) En **1888** - Brébion Henry remplace Félix Blois. Ce dernier étant relevé de ses fonctions de fossoyeur et de sonneur municipal par monsieur Viaud, maire de l'époque, « *pour cause d'inconvenance auprès des personnes dont il relève* »

- **En 1892** - Alexis Blois succède à Hypolite Guitraud

- Plus proche de nous, le 16 septembre **1937**, monsieur Raoul Bréchet est nommé, par arrêté municipal,, aux emplois de sonneur civil (300F/an, fossoyeur chargé de l'entretien du cimetière (250F/an) et porteur aux pompes funèbres (12F par inhumation)

2003 : l'électrification de la cloche

Il est revolu le temps où il fallait tirer sur la corde pour obtenir un balancement de la cloche dont le battant faisait alors résonner son « sol » musical aux alentours.

L'électrification a pris la place d'un sonneur municipal, d'ailleurs absent depuis bien des années.

Le 5 décembre 2003, sous la présidence de son maire, Aimé Rouger, le conseil municipal « **décide de confier l'électrification de la cloche et la pose d'une pendule** (sur le clocher) à l'entreprise Pilon pour un montant de 2 792,66 euros »



Depuis la vie à Réparsac est agrémentée du son de sa cloche, celle de 1901, égrenant les heures et les demi-heures de la journée.

ASSOCIATIONS

La trêve des confiseurs est là pour les équipes de football de Nercillac Réparsac et les intempéries des mois de Novembre et Décembre ont occasionné des reports de matchs de championnat.

Les résultats sont mitigés pour nos équipes : l'équipe A fait partie du trio de tête de sa poule de 4^{ème} division et peut encore envisager la montée mais les faux-pas sont interdits pour atteindre cet objectif. L'équipe a été éliminée en coupe Charente mais elle peut avoir un rôle à jouer en coupe Edely. L'équipe B a enregistré quelques victoires et est actuellement classée en milieu de tableau dans sa poule de 5^{ème} division. Elle est éliminée du challenge du district.



Du côté des jeunes, les U15 (moins de 15 ans) défendent bien les couleurs du club dans la 1^{ère} phase de poule (5^{ème}) et les jeunes de l'école de football, nombreux cette année, continuent leur apprentissage à l'entraînement et sur les plateaux débutants.

Les résultats sont donc encourageants pour notre club au sein duquel règne une bonne ambiance et un bon état d'esprit qu'il faudra à tout prix maintenir pour continuer à faire briller les couleurs du club.

- 8 Janvier** : Vœux de la Municipalité à 11h30 à la salle des fêtes
- 9 Janvier** : Sortie à l'Ange Bleu – Les Enfants du Tourtrat
- 28, 29, 30 Janvier** : Concours Canin (sélection homme d'attaque)
- 5 Février** : Loto à la salle des fêtes – Association des Parents d'Elèves
- 26 Février** : Repas Landais – Foot Loisirs
- 12 Mars** : Carnaval – Association des Parents d'Elèves (Défilé + Repas)
- 20 Mars** : Fête de l'Art et des Métiers – Comité des Fêtes



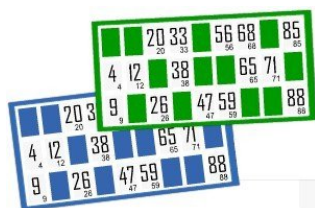
2 Avril : Repas des Chasseurs

1^{er} Mai : Brin d'aillet – Journée des associations

15 Mai : Vide Grenier – Association des Parents d'Elèves (Houlette)

28 Mai : Repas du football ESNR

18 juin : Kermesse – Association des Parents d'Elèves



ASSOCIATIONS

Sur une idée de Michèle Bègue, une réalisation de l'association LEDT et une mise en scène des membres de LEDT, notre village a été agrémenté, de manière écologique, de quelques fioritures. Merci à tous les participants ainsi qu'à notre employé communal. Nous nous préparons à passer les fêtes de fin d'année et je souhaite à toutes et à tous qu'elles soient les meilleures possibles.

Notre association vous accueille les 1ers et 3^{ème} mardi du mois de 14 à 18h. à la salle des associations, Mairie de Réparsac et votre contact est :

M.Gatinaud au 05 45 80 99 45



Le 14 novembre dernier a eu lieu le Marché de Noël. 29 exposants étaient présents dans la salle des fêtes et à l'extérieur le manège gratuit pour les enfants avec une pêche aux canards.

Du village, nous avons l'association des parents d'élèves de Houlette Réparsac, le Pain d'Ami (Olivet) et Mme Chambrelent (tisserande).

Un grand choix d'idées cadeaux était proposé : objets en bois, bougies, ours en peluche, bijoux, poteries, gravures au laser,

écharpes en laine, foulards en soie, etc...

Coté métiers de bouche, miels, macarons, cafés, saucissons, escargots, pineau, cognac et vins de pays.

Malgré une météo pas très favorable vous avez été nombreux à vous déplacer.

Un grand merci à tous.

Le Bureau

Le dimanche 21 novembre, l'association « *Soloire-Tourtrat* » renouvelait son rendez-vous amical du « pot au feu » annuel à la salle des fêtes de Réparsac.

Dans une ambiance très festive, les 125 convives regroupaient, à l'image de leur association, les communes de Nercillac et Réparsac, et bien sûr quelques amis des villages voisins.

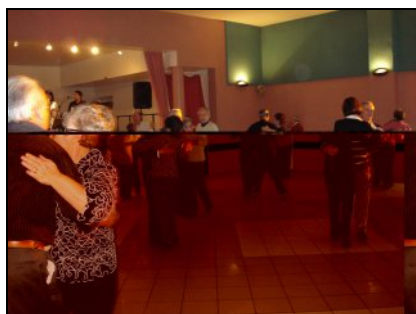
L'évolution du nombre de participants d'année en année (62 en 2008, près de 80 en 2009 et 125 en 2010) rend compte d'une ambiance sympathique que propage le bouche à oreille.

Le monde associatif est celui du bénévolat, du service gratuit, « *Soloire et Tourtrat* » n'échappe pas à la règle. Le veille du repas des équipes épluchaient les légumes, préparaient la table, s'affairaient à la cuisine : concrétisation du bonheur du « vivre ensemble ».

Nous devons au frère Henri, de l'abbaye de Bassac, d'avoir collectivement fêté les 77 ans du frère René avec chanson à l'appui, sur la mélodie « Santiano » de Hugues Aufray :

*« P'tit René, né à Noirmoutier,
Insulaire de père et de mère
Il a bien les pieds sur terre
A ta santé nous levons nos verres... »*

DIVERS



Une centaine de convives s'est retrouvée samedi 28 novembre à la salle des fêtes de Réparsac pour le 3^{ème} repas des aînés. Ce repas offert par la municipalité aux réparsacais âgés de plus de 60 ans s'est déroulé dans une ambiance conviviale, les conseillers et leurs conjoints ayant enfilé leurs habits de serveurs pour l'occasion.

Le menu concocté a semble-t-il été apprécié et l'animation musicale proposée par le groupe « Thierry Jean » a permis aux



adeptes de s'amuser sur la piste de danse jusqu'en fin d'après-midi. Ce moment a été l'occasion de mettre à l'honneur deux réparsacais, Mme Caut et Mr Eturnaud qui étaient les doyens communaux de l'assemblée.

Le rendez-vous est déjà fixé pour novembre 2011 et la quatrième édition de ce repas qui se veut être un moment de rencontres et d'échanges agréables.

NAISSANCES

Lana Marie Nadia TOURRAIS	le 23 février 2010 à POITIERS
Adonis Cerpaud PERRIN	le 21 avril 2010 à SAINT-MICHEL
Célestine Cerpaud PERRIN	le 21 avril 2010 à SAINT-MICHEL
Julie Colette Marylène Nathalie COHADIER	le 03 mai 2010 à COGNAC
Clarisse Dany PODCZASZY	le 10 août 2010 à COGNAC
Evan DA COSTA LACERDA	le 6 septembre 2010 à SARLAT-LA-CANEDA
Lyham Sabih CHANTEREAU	le 18 septembre 2010 à COGNAC
Malo Aurélien Jonathan MERLIERE	le 15 octobre 2010 à COGNAC
Lubin Arthur TONON	le 04 novembre 2010 à COGNAC
Toan DUMAS REUTIN	le 12 novembre 2010 à COGNAC

MARIAGES

Jérôme Jean-Pierre André COUZINET	
Et	le 19 Juin 2010 à REPARSAC
Christelle Anna COUTINHO DE CARVALHO	

DÉCÈS

Pierrette BALLET	le 17 janvier 2010 à COGNAC
Louis Lucien DESVERGNE	le 23 février 2010 à COGNAC
Jean-Claude CHAMBRELENT	le 01 avril 2010 à REPARSAC
Henri Albert Prudent PELLOQUIN	le 12 mai 2010 à COGNAC
Jacqueline Jeanne Moïsette CORMEAU	le 30 juin 2010 à COGNAC
Andrée Gilberte Lucienne DUBOC	le 24 novembre 2010 à RÉPARSAC

INJUSTICE

SDIS : Service départemental d'Incendie et de Secours

Beaucoup d'entre vous auront lu la presse, et constaté que le 30 Juillet dernier, le Conseil d'Etat a rendu son arrêt à la défaveur de notre commune ainsi que Nercillac, Ste Sévère, Communautés de communes de la Vallée de l'Echelle et de Braconne Charente. Il faut porter à votre connaissance que cette décision a été contre les conclusions de son rapporteur public. Vu les enjeux financiers et politiques pour les SDIS, il n'est nul doute que cette décision était une décision politique.

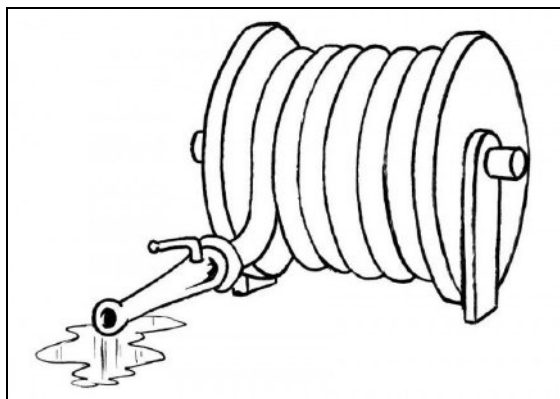
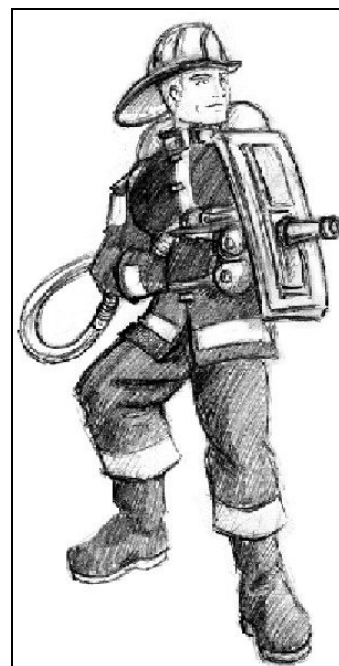
Pour notre part nous vous rappelons que le Conseil d'Administration du SDIS Charente nous a plusieurs fois promené, nous avons été parfois rattaché à Jarnac d'autres fois à Cognac. Notre dernier rattachement a été fait sur Cognac. Nous avons tout d'abord été considéré, tout comme Nercillac et Ste Sévère en communes rurales, ce qui permettait à notre commune de payer une cotisation égale au canton de Jarnac. Puis le Conseil d'Administration du SDIS nous a classé en « péri-urbains » nous avons vu cette année là nos contributions par habitant augmenter de 50%.

L'histoire ne s'arrête pas là, toujours sans notre avis bien sûr, notre commune a été classé commune urbaine, nos contributions ont alors augmenté de plus de 100%.

De telles dépenses étaient insupportables pour notre petite commune, d'où une action en justice à l'encontre du SDIS.

Ce classement en commune urbaine génère une demande de contribution 2,3 fois plus élevée qu'une commune desservie par un centre de secours volontaire comme Jarnac. Pour l'année 2010, la contribution demandée à Réparsac s'élève à 53,98 € par habitant, contre 23,02 € pour un habitant de Jarnac.

C'est une immense injustice pour notre commune rurale et notre déception est grande. Nous rappelons que notre collectivité a été arbitrairement classée en « commune urbaine » et desservie par le Centre de Secours de Cognac pour faire partie d'un périmètre non justifié.





La question reste posée, cette contribution est-elle une redevance pour service rendu ?

Est-ce une participation obligatoire au fonctionnement d'un service public ?

Autrement dit « le service rendu » est-il le même, qu'il soit effectué par des professionnels ou des pompiers volontaires ?

L'équité de la départementalisation voudrait que l'on ne puisse pas continuer à appeler des contributions arbitraires sans apprécier la notion de service en adéquation avec les besoins de la collectivité.

Devant une telle injustice, votre Conseil Municipal s'engage à défendre au mieux les intérêts de la commune de Réparsac.

Madame Le Maire,
Sylvie GADIOU



Votre Conseil Municipal a refusé de payer le complément au SDIS, ce qui implique que le SDIS a eu recours au mandatement d'office de la part du Préfet.

La Chambre des comptes, lors de sa séance du 22 Octobre 2010 a rejeté la demande d'inscription d'office présentée par le payeur départemental de la Charente.

Nous vous tiendrons informé des suites de ce dossier dans les prochains bulletins municipaux.

! "



Nous vous informons que les tableaux exposés à la Mairie sont à vendre.

\$ % " & ! (")

La municipalité a fait refaire une grande partie des chemins blancs en 2010, nous vous demandons de bien vouloir respecter le travail effectué.

!(" "\$ % \$ " !
* !! *

Les trottoirs sont réservés au passage des piétons et doivent pouvoir être empruntés par des personnes handicapées. Le stationnement des véhicules y est interdit.

Le référent communal ERDF est Jean-Pierre GUERIN. En cas de problème sur le réseau électrique, vous pouvez le contacter au 06.71.94.86.57.



" +, ("-

La prochaine collecte de sang aura lieu Lundi 27 Décembre à la salle des fêtes de Jarnac de 16h à 20h.

" -*(!\$, *

Nous venons de recevoir, en Mairie, la lettre d'information relative aux poissons migrateurs « A l'écoute des migrateurs – Charente et Seudre : entre mer et continent ». Il vous est possible de télécharger cette lettre à l'adresse suivante : <http://www.fleuve-charente.net/>



(- " !) + \$ \$ * . * % (") \$ " \$ * - / ! 0 , \$



En cas de mise en vente d'un immeuble bâti, le vendeur doit désormais tenir à disposition de tous les candidats acquéreurs un DPE. Auparavant, il ne devait le faire qu'à la demande de l'acquéreur.

La durée de validité du DPE est actuellement de 10 ans. Dorénavant la durée sera fixée par décret, elle pourra être supérieure ou inférieure à 10 ans, aussi

bien pour les mises en location que pour les mises en vente.

, (1 \$ 2 \$ " ! * \$ 3 \$! 4 (" 5

Charente Libre propose aux jeunes de 18 à 24 ans de recevoir gratuitement chaque mercredi pendant 1 an un exemplaire de Charente Libre dans sa boîte aux lettres. Pour s'inscrire, il suffit d'envoyer ses coordonnées (Nom, adresse, téléphone et e-mail) à abos@charentelibre.fr, ou par courrier à Charente Libre (Service Abonnements Opération 18/24 ans – 16903 Angoulême Cedex 9) ou par téléphone au 05 45 94 16 53.



, ! \$ * \$) # (* - \$



Un Français produit 590 kg de déchets par an, dont 50% d'emballages... Autant de raisons d'adopter les produits dits rechargeables. Cela tombe bien, ils se multiplient, notamment du côté des produits ménagers et des cosmétiques. Suivez l'air du temps...

\$! ' \$ % % \$ " ! + \$ 5 ! * \$ * % \$ +) , % \$ " ! (+ % " ! * (!

- Je garde mes contrats d'assurance habitation et automobile pendant 2 an après la fin du contrat
- Je jette mes contraventions si l'infraction a eu lieu il y a plus de 3 ans
- Je garde mes papiers de banque pendant 5 ans
- Je jette mes quittances de loyer si elles ont plus de 5 ans
- Je garde mes factures d'électricité et de gaz pendant 2 ans, celles de téléphone pendant 1 an, celles d'entretien de la chaudière pendant au moins 2 ans
- Je peux jeter mes déclarations de revenus datant de plus de 3 ans après l'année d'imposition, soit celles de l'année 2006 et les précédentes
- Je garde bulletins de salaire, contrats et certificats de travail à vie
- Et si je retrouve un chèque égaré, je me dépêche d'aller le déposer à la banque : 1 an et 8 jours après la date indiquée, c'est trop tard !

6

Permanence tous les
jeudis de 9h à 12h et
de 13h30 à 17h, sans
rendez-vous, à
l'adresse suivante :
Maison de l'habitat
23 Place Jean Monnet
16100 COGNAC

(*)#/



Merci de ne
pas
stationner
devant la

mairie et la poste le
mercredi matin afin
que nos commerçants
puissent s'installer à
leur arrivée.

('\$)!*) !/



Nous avons
aujourd'hui le choix
dans notre fournisseur
d'électricité, la liste est
disponible au
0810 112 112 ou sur
[http://www.energie-
info.fr](http://www.energie-
info.fr)

Dépannage et
sécurité 24h/24 au
0 810 333 016

Raccordement
électricité au
0 810 43 73 87

*(" *! \$") %%, " +/ (*!\$%\$"! (,



Depuis le 1^{er} septembre 2010, le Département de la Charente, en liaison avec les entreprises exploitantes, expérimente la tarification zonale sur l'ensemble des 27 lignes du réseau de lignes régulières de bus.

Cette nouvelle forme de tarification a pour buts d'améliorer la lisibilité des tarifs et d'attirer de nouveaux usagers par des coûts de déplacement plus avantageux.

La tarification historique qui reposait sur un coût proportionnel à la distance kilométrique parcourue est donc remplacée par la création de 3 zones concentriques à partir d'Angoulême ; le tarif unitaire d'un déplacement à l'intérieur d'une seule et même zone étant fixé à 1,50 €

Exemple :

- Coût unitaire d'un déplacement Chassors / Angoulême avant la tarification zonale : 6,05 €
- Coût unitaire de ce même trajet depuis le 1^{er} septembre 2010 : 2 zones traversées, soit 3 €

'(-(-\$ 7 * * /!(*\$ + (*&*\$ *)#\$ +\$ ' -\$ /'\$)!* 0,\$

Le propriétaire a la responsabilité de l'égagement :

- si l'arbre, en domaine privé, déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique

- si l'arbre à maturité, en domaine privé ou public, ne respecte pas les distances prescrites par la norme NFC 11-201 par rapport à une ligne électrique

Dans ce cas, l'égagement des végétaux correspondants est à la charge financière du propriétaire. Il est réalisé par ses soins ou par une entreprise agréée de son choix.

En dehors de ces deux cas spécifiques, pour toutes les lignes situées en domaine privé ou public, ERDF assure l'égagement des végétaux.

Chaque propriétaire est directement informé au préalable par l'égamenteur de son intervention.

Les déchets de coupe (branches...) de l'égagement sont laissés en l'état sur la parcelle.

Cet égagement est à la charge financière d'ERDF. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des **dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients**, ERDF engage des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages.
Coût moyen des dégâts à la charge des propriétaires d'arbres : 6000 €.

Conseil n°1 : Aux abords des lignes, plantez dans le respect des distances à respecter.

Conseil n°2 : Vérifiez auprès de votre assureur que votre responsabilité civile est bien prise en compte dans votre contrat, en cas de dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

Conseil n°3 : Entretien régulièrement votre végétation

